

LE NOUVEAU TOURNANT DE LA PLACE FINANCIÈRE SUISSE

GENÈVE, 21 & 22 NOVEMBRE 2013, GRAND HÔTEL KEMPINSKI

AVEC LA PARTICIPATION EXCEPTIONNELLE DE :

Madame Eveline Widmer-Schlumpf

Conseillère fédérale, Cheffe du Département fédéral des finances

Paolo Bernasconi

Avocat et Notaire, Bernasconi Martinelli Alippi & Partners

Yves Bertossa

Procureur au Ministère public, Genève

Marc Bürki

Chief Executive Officer, Swissquote Group Holding AG

Didier de Montmollin

Avocat, Associé, DGE Avocats, Chargé d'enquête nommé par l'Association suisse des banquiers dans le cadre de la CDB

Patrick Dorner

Directeur, Association Suisse des Gérants de Fortune (ASG)

Alexandre Dumas

Chef du service de l'assistance administrative en matière fiscale, Administration fédérale des contributions

Laurent Franceschetti

Consultant en organisation bancaire, Settlenext

Juerg Frick

Senior Partner & Vice Chairman, Deloitte

Alfredo Gysi

Président, Association des banques étrangères en Suisse (ABES)

Prof. Anne Héritier Lachat

Présidente du conseil d'administration de la FINMA

Philippe Kenel

Avocat, Python & Peter

Alexis Lautenberg

Senior Policy Advisor, Steptoe & Johnson, Ancien Chef de la Mission suisse auprès de l'Union Européenne (1993-1999)

Alain Bruno Lévy

Avocat Associé, Junod, Muhlstein, Lévy & Puder, Professeur titulaire à l'Université de Fribourg

Christian Lüscher

Conseiller national, Avocat, Etude ZPG

Claude-Alain Margelisch

CEO, Association suisse des banquiers (ASB)

Daniel Martineau

Membre fondateur, Swiss Association of Trust Companies (SATC)

Yves Nidegger

Conseiller national, Avocat, Etude Nidegger

Nicolas Pictet

Président de l'Association des Banquiers Privés Suisses, Vice-Président de Genève Place Financière

Daniel Roth

Responsable du service juridique, Département fédéral des finances

François Schaller

Rédacteur en Chef de l'Agefi

René Schwok

Professeur associé au Global Studies Institute et au Département de science politique de l'Université de Genève

Sergio Uldry

Responsable du service fiscal, Bordier & Cie

Alexandre Zeller

President du conseil d'administration, SIX Group



Partenaire

Sponsor

Deloitte.

8.50 | **François Schaller**, Rédacteur en Chef de l'Agefi

Allocution d'ouverture par le Président de séance

QUELLE STRATÉGIE POUR LA PLACE FINANCIÈRE SUISSE ?

9.00 | **Alain Bruno Lévy**, Avocat Associé, Junod, Muhlstein, Lévy & Puder, Genève, Professeur titulaire à l'Université de Fribourg

De l'entraide sur demande en matière fiscale à l'échange automatique

- La portée de l'échange automatique
- quelles informations seraient échangées ?
- concernant quels clients et quelles structures (sociétés, trusts, fondations, assurance-vie...) ?
- quels revenus, quels composants du patrimoine, quels droits ?
- Les procédures

- Les droits des clients
- L'échange d'informations sur demande devient-il automatiquement obsolète et sans objet ?
- Quid des accords Rubik en cas d'échange d'informations automatique ?
- Quel impact sur les obligations de contrôle de l'argent non déclaré ?

9.40 | **François Schaller**, Rédacteur en Chef de l'Agefi
Nicolas Pictet, Président de l'Association des Banquiers Privés Suisses, Vice-Président de Genève Place Financière
Yves Nidegger, Conseiller national, Avocat, Etude Nidegger, Genève
Christian Lüscher, Conseiller national, Avocat, Etude ZPG, Genève
Alfredo Gysi, Président de l'Association des banques étrangères en Suisse (ABES), Zurich
Marc Bürgi, Chief Executive Officer, Swissquote Group Holding AG

Quel avenir pour la place financière suisse dans un monde sans secret bancaire ?

- La Suisse a-t-elle abandonné sa place financière ?
- Suisse isolée, Suisse vulnérable ?
- La place financière suisse, bouc émissaire utile pour les Etats "enfers fiscaux"
- L'abandon du secret bancaire mettrait-il un terme aux attaques ? Quels sont les objectifs réels des attaques subies par la Suisse ?
- Quel serait l'impact de l'échange d'informations automatique : quels risques pour les avoirs sous gestion, les revenus bancaires et l'emploi en Suisse ?

- La Suisse change mais son image ne change pas
- La Suisse a-t-elle perdu la bataille des valeurs (défense de la sphère privée) ?
- Comment interpréter l'empressement du Conseil fédéral (14 août 2013) pour modifier la LAAF quelques mois seulement après son entrée en vigueur le 1er février 2013 (entraide administrative sur la base de données volées, refus d'informer le client faisant l'objet d'une demande d'assistance)

10.40

Pause-café

11.10 | **Juerg Frick**, Senior Partner & Vice Chairman, Deloitte

L'impact des changements pour les modèles d'affaires des banques

11.30 | **Eveline Widmer-Schlumpf**, Conseillère fédérale, Cheffe du Département fédéral des finances, Berne

La stratégie du Conseil Fédéral pour le développement de la place financière suisse

12.00 |

Table ronde : les défis pour la Suisse en 2014

13.00

Déjeuner

14.30 | **Alexandre Zeller**, President du conseil d'administration, SIX Group, Zürich

Quelle stratégie pour la place financière suisse ? Dans le nouveau contexte, comment la Suisse peut-elle conserver le premier rang mondial dans le private banking ?

15.00 | **Sergio Uldry**, Responsable du service fiscal, Bordier & Cie, Genève
Laurent Franceschetti, Consultant en organisation bancaire, Settlenext, Genève

Nouveaux modèles d'affaires et impacts opérationnels des avoirs fiscalisés

- Quels sont les changements organisationnels à venir pour la gestion fiscalisée des avoirs ?

- Pourquoi le back office joue-t-il un rôle clé dans la gestion patrimoniale fiscalisée ?

15.30

Pause-café

15.50 | **Alexis Lautenberg**, Senior Policy Advisor, Steptoe & Johnson LLP, Bruxelles, ancien Chef de la Mission suisse auprès de l'Union Européenne (1993-1999)
René Schwok, Professeur Associé au Global Studies Institute et au Département de science politique de l'Université de Genève
Sergio Uldry, Responsable du service fiscal, Bordier & Cie, Genève

La Suisse face au défi de l'échange d'informations automatique

- Que demandent le G20, l'OCDE/GAFAI et l'Union Européenne ? Que propose la Suisse ?
- Sur le plan diplomatique, la Suisse est-elle isolée ? Peut-elle compter sur le Luxembourg ?
- Quelles contreparties pour la Suisse ?
- La question de l'accès au marché européen pour les services et les produits financiers suisses
- L'échange automatique est-il conditionné à la mise en œuvre préalable d'une fiscalité opérationnelle ?
- La Suisse peut-elle négocier en contrepartie un accès à l'infrastructure des marchés financiers européens ?

- La gestion du passé
- Le respect des droits des clients : qu'en restera-t-il ?
- Pourra-t-on encore parler de secret bancaire ?
- L'acceptation de l'échange d'informations automatique : est-ce "la fin de l'histoire", la concession ultime mettant fin définitivement aux pressions sur la Suisse ? Ou peut-on imaginer ultérieurement d'autres demandes encore plus dommageables pour la place financière suisse ?

17.30

Fin de la première journée

8.50 | Alain Bruno Lévy, Avocat Associé, Junod, Muhlstein, Lévy & Puder, Genève, Professeur titulaire à l'Université de Fribourg

Allocution d'ouverture par le Président de séance

LES DÉFIS ET LES CHANGEMENTS POUR LA PLACE FINANCIÈRE EN 2014

9.00 | Philippe Kenel, Avocat, Python & Peter, Pully/Lausanne

Relations avec la France : la Suisse peut-elle résister à la pression ?

- Convention franco-suisse sur les successions
- Nouvelle position française sur le forfait majoré
- Mesures visant à taxer les expatriés fiscaux
- Demande de renégociation de la CDI

9.40 | Alexandre Dumas, Chef du service de l'assistance administrative en matière fiscale, Administration fédérale des contributions, Berne

Le bilan de la pratique de l'échange d'informations fiscales

- Quelques statistiques
- Problèmes rencontrés
- Défis à venir

10.20

Pause-café

10.40 | Claude-Alain Margelisch, CEO, Association suisse des banquiers (ASB)

Quels sont les défis et les changements à venir dès 2014 pour le secteur bancaire suisse ?

- Travaux du G20 et de l'OCDE sur l'élaboration d'un standard global "échange automatique d'informations"
- Forum mondial sur la transparence fiscale : "Peer Review process" - situation de la Suisse
- Révision des 40 recommandations du GAIFI : délits fiscaux comme infractions préalables au blanchiment d'argent
- Accord entre la Suisse et l'UE sur la fiscalité de l'épargne : état du dossier
- Révision du droit pénal fiscal suisse

11.20 | Paolo Bernasconi, Avocat et Notaire, Bernasconi Martinelli Alippi & Partners, Lugano, Prof. titulaire em. de droit international économique à l'Université de Saint-Gall, Dr. h. c.

Responsabilité des banques et des professionnels en Suisse en matière pénale-fiscale

- Conséquences dues à la future codification des Recommandations du GAIFI concernant la punissabilité du blanchiment du produit de crimes fiscaux, ainsi qu'aux initiatives des autorités pénales et fiscales étrangères

12.00 | Yves Bertossa, Procureur au Ministère public, Genève

La coopération judiciaire internationale

Les progrès accomplis, les lacunes, les prochaines étapes

12.40

Déjeuner

14.20 | Prof. Anne Héritier Lachat, Présidente du conseil d'administration de la FINMA, Berne
Daniel Roth, Responsable du Service juridique, Département fédéral des finances, Berne
Didier de Montmollin, Avocat, Associé, DGE Avocats, Genève; Chargé d'enquête nommé par l'Association suisse des banquiers dans le cadre de la CDB

Les objectifs de la FINMA en 2014 : quels changements en vue ?

- Aperçus réglementaires
- Aperçus législatifs
- Réception par les intermédiaires financiers

15.40

Pause café

16.00 | Patrick Dorner, Directeur de l'Association Suisse des Gérants de Fortune (ASG)
Daniel Martineau, Membre fondateur de la Swiss Association of Trust Companies (SATC)

Quels sont les défis pour le secteur de la gestion de fortune et des trust companies ? Comment concilier régulation et compétitivité ?

Quelles réglementations sont utiles ou nocives pour ces métiers ?

17.20

Fin de la conférence



LE NOUVEAU TOURNANT DE LA PLACE FINANCIÈRE SUISSE

GENÈVE, 21 & 22 NOVEMBRE 2013, GRAND HÔTEL KEMPINSKI

Informations pratiques

Renseignements et inscriptions

par tél: +41 (0)22 849 01 11
par fax: +41 (0)22 849 01 10
par e-mail: info@academyfinance.ch
par courrier: Academy & Finance SA,
16, rue Maunoir CP 6069, CH-1211 Genève 6
www.academyfinance.ch

Lieu de la conférence

Grand Hôtel Kempinski
Quai du Mont Blanc 19, Genève
Tel. +41 (0)22 908 90 81

Prix

21 & 22 novembre : 1890 CHF
21 novembre : 980 CHF
22 novembre : 980 CHF
TVA non incluse (+ 8%)

Tarifs dégressifs

2ème inscrit -10%; 3ème inscrit -15%

Inscription et paiement

Dès réception de votre inscription, vous recevrez une facture. Votre inscription doit être garantie par un numéro de carte de crédit. Le paiement doit être effectué par virement avant la conférence. Si le paiement n'est pas reçu à cette date, nous effectuerons le paiement par carte de crédit.

Annulation

Les annulations reçues avant le 11 octobre seront intégralement remboursées. Les annulations reçues entre le 11 et le 24 octobre seront remboursées à hauteur de 50% du prix de l'inscription. Les annulations reçues après le 25 octobre ne seront pas remboursées. Pour être prise en compte, toute annulation doit être formulée par écrit (courrier ou télécopie) avant la conférence. Si l'annulation n'est pas reçue par courrier ou par fax avant la conférence, le montant total de l'inscription sera dû. Un remplacement est admis à tout moment. Il doit être communiqué par écrit avant la conférence.

Bulletin d'inscription

OUI, je m'inscris à la conférence "Le nouveau tournant de la place financière suisse" à Genève les 21 et 22 novembre 2013 et je choisis:

21 et 22 novembre 2013 21 novembre 2013 22 novembre 2013

Pour plus de confort, inscrivez-vous par téléphone au +41 (0)22 849 01 11.

Prénom et nom

Fonction

Société

Adresse

Code postal Ville

Tél. Fax

E-mail

Je souhaite payer par: Carte de crédit Virement bancaire

Les paiements par carte de crédit seront débités dès réception des données bancaires et soumis à une majoration de 3% couvrant les frais de commission.

Mastercard VISA AMEX Carte professionnelle Carte personnelle

Nº de carte: _____ / _____ / _____ / _____ Date d'expiration: _____ / _____

Nom du détenteur de la carte

Adresse du détenteur de la carte AMEX

Date Signature

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.